



le vocabulaire des relations de travail

l'expression juste

Workload — Charge de travail

Voilà un sujet qui fait l'objet de nombreuses discussions au cours des négociations.

En français, on parle de la charge de travail ou, en abrégé, de la charge tout court, ce que les anglophones appellent le *workload*.

Dans les charges de travail, on peut distinguer les charges dites *physiologiques* (travaux de force, ambiance contraignante, etc.) et les charges dites de *vigilance* (travaux de surveillance ou de contrôle, conduite d'engins, etc.)

x—x—x—x

Compléter sa 9e année — Faire ou terminer sa 9e année

Dans l'énumération des qualifications que doit posséder un ouvrier pour remplir certains postes, on lit par exemple ce qui suit : avoir complété une 9e année. C'est là une imitation de l'anglais *to complete*. En français, le mot *compléter* ne veut pas dire exécuter, accomplir, mais bien terminer ce qui était incomplet, achever.

En français, on doit dire qu'un ouvrier doit avoir fait sa 9e année ou avoir terminé sa 9e année.

x—x—x—x

Qualification

On voit dans les journaux des offres d'emploi qui exigent que le candidat au poste fasse connaître ses *qualifications*. Il doit plutôt mentionner son expérience, ses titres, ses états de service, ses certificats. S'il est préparé, qu'il est apte, on ne dira jamais qu'il est qualifié.

x—x—x—x

Se présenter au travail

Les conventions collectives indiquent souvent qu'un ouvrier qui se présente au travail faute d'avoir

été prévenu à temps par l'employeur de ne pas le faire, doit recevoir une indemnité de dérangement. Malheureusement, dans bien des conventions collectives, on trouve le bout de phrase suivant : *Si un ouvrier ne se rapporte pas au travail*.

Il faut éviter cette tournure qui est un calque de l'anglais *if an employee fails to report for work*. En français, on se présente au travail.

x—x—x—x

Travailleur à l'essai

Lorsqu'un travailleur est embauché dans une entreprise, il l'est la plupart du temps à titre provisoire et ce n'est qu'après une certaine période de temps que l'embauchage devient définitif.

L'ouvrier recruté à titre provisoire, s'appelle un travailleur à l'essai ou un travailleur stagiaire. Il faut éviter de dire *ouvrier en probation* qui est un calque de l'anglais *on probation employee* ou *probationary employee*.

x—x—x—x

Carte de compétence — Certificat de qualification

Pour exercer certains métiers dans le Québec, il faut être détenteur d'un certificat de qualification, c'est-à-dire un document émis par le comité paritaire qui a compétence pour le faire et qui établit qu'un ouvrier a les qualifications nécessaires pour exercer son métier.

Il faut éviter de rendre cette expression par *carte d'ecompétence* qui est un calque de l'anglais *competency card*. On doit parler à ce moment de certificat de qualification.

Entraînement : Formation

Dans plusieurs conventions collectives, on parle de "l'entraînement" que l'employeur doit donner à ses ouvriers ou qui leur est nécessaire pour exercer certains métiers ou occuper certains postes. En anglais, on appelle cela le "training".

En français, il faut parler de "FORMATION" qui est l'action d'instruire et d'éduquer non seulement à l'école, mais sur le lieu du travail. La formation professionnelle donne la qualification nécessaire ou la perfectionne. Cela se fait de différentes façons, soit par l'apprentissage, par la rééducation professionnelle ou par la formation accélérée.

On parlera donc dans une convention collective de "FORMATION" et l'on écrira que les ouvriers sont "formés", s'ils ont reçu une formation professionnelle ("vocational training").

x—x—x—x

Training on the job — Formation sur le tas

Comme nous venons de le signaler le "training" n'est pas l'entraînement, mais bien la formation, c'est-à-dire l'action d'éduquer quelqu'un pour qu'il obtienne la qualification professionnelle; on parle de l'apprentissage surtout lorsqu'il s'agit d'un métier. L'apprentissage peut s'effectuer cependant non seulement dans des centres d'apprentissage, mais également en atelier, c'est-à-dire dans l'entreprise même.

On parle alors de la formation sur le tas ou de l'apprentissage sur le tas.

x—x—x—x

Seniorité

Le mot seniorité n'appartient pas au français. On n'est pas promu par seniorité mais bien par ancienneté. On dit un droit d'ancienneté, une liste d'ancienneté.

x—x—x—x

Abilité, habilité — Habileté

Le mot (abilité) n'apparaît pas au dictionnaire. Il ressemble étrangement au mot anglais (ability) dont il est un calque d'ailleurs. Le mot (habilité) est français, mais il signifie (aptitude légale). Ainsi, on dire que quelqu'un a l'habilité à succéder, idée que l'on pourrait rendre en anglais par (entitled to succeed).

Lorsqu'on indique dans une convention collective qu'une promotion est donnée en tenant compte de l'ancienneté et d'autres facteurs, il est clair qu'on ne veut pas parler de l'habilité, mais plutôt de l'habileté, soit: de la qualité de celui qui est habile, de celui qui a de l'adresse, de la dextérité.

x—x—x—x

Job evaluation — Evaluation des emplois, Qualification du travail

L'idée de "job evaluation", même si elle a été française à son origine, est surtout connue par le développement qu'elle a pris aux Etats-Unis. Ces mots ont été rendus par la suite de différentes façons en français.

Ainsi un ouvrage récent a été publié en France sous le titre de "Schéma d'évaluation des fonctions"; une étude a été publiée sous le titre de "Evaluation de tâches". Le Comité national belge de l'organisation scientifique a publié un ouvrage appelé "Qualification du travail". L'Institut d'organisation industrielle de Zurich, en Suisse, a publié un autre ouvrage sous le même titre. De plus, même le Bureau international du travail a publié une étude en anglais sous le titre de "Job evaluation" et en français sous le titre de "Qualification du travail".

Quant à nous, nous croyons que pour rendre l'expression *job evaluation*, les meilleures appellations sont celles qu'ont utilisées un groupe de professeur de Neuchâtel en Suisse et qui sont: l'évaluation des emplois ou encore la qualification du travail.

D'ailleurs, ces professeurs définissent ainsi cette science:

"L'évaluation des emplois (ou qualification du travail) est un procédé de description analytique des postes de travail, ayant pour but de permettre une comparaison méthodique des exigences de ces emplois et de faciliter ainsi la détermination des salaires correspondants. Son rôle est de fixer une méthode équitable de détermination des salaires, point crucial évidemment, conditionnant toutes les relations humaines à l'intérieur d'une entreprise".

x—x—x—x

Rotation du personnel

L'expression anglaise *labour turnover* est connue pour désigner le nombre de personnes embauchées dans une certaine période de temps pour remplacer celles qui ont quitté l'entreprise. Cette expression signifie aussi le pourcentage que représente ce nombre par rapport au nombre de travailleurs qui a été maintenu en moyenne dans l'usine.

Le grand Larousse explique que la rotation du personnel représente le pourcentage du personnel remplacé pendant un an dans une entreprise et qui est significatif du climat psychologique de cette dernière.

x—x—x—x

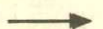
Roulement des équipes, etc.

Il ne faut pas confondre la rotation du personnel avec le roulement de certaines catégories d'ouvriers. Ce dernier désigne la succession alternative de ceux qui se remplacent à époques fixes dans certaines fonctions ou certains travaux. Ainsi, on parlera du roulement des équipes, du roulement des tribunaux, etc.

x—x—x—x

Attrition ou usure — Elimination naturelle (de la main-d'oeuvre)

Le mot *attrition* et le mot *usure* apparaissent maintenant dans certaines publications qui traitent des relations du travail. Le mot *attrition* est évidemment un calque de l'anglais et le mot *usure* est ici une traduction littérale de l'anglais; il est difficile à première vue de savoir ce que ces mots peuvent vouloir dire.



Nous ne pouvons mieux faire que de citer l'extrait ci-dessous du numéro d'août 1965 de la Revue internationale du travail qui nous éclaire sur le sujet :

" Dans toutes les entreprises, il se produit, parmi les travailleurs, une élimination naturelle due à diverses raisons : retraites, décès, invalidité, modification de la situation familiale, changements volontaires de logement ou d'emploi. Le taux de cette élimination naturelle est particulièrement élevé en période de pénurie générale de main-d'oeuvre. . . "

Si l'on consulte l'édition anglaise de la même revue, on voit qu'il est question d'*attrition*. On peut donc parler tout simplement de l'élimination naturelle de la main-d'oeuvre.

x—x—x—x

To operate

En français ce verbe a plusieurs significations. On le traduit, selon le contexte, par : opérer, fonctionner, agir, spéculer, faire l'opération de, manoeuvrer, commander, etc.

Aux Etats-Unis, outre ces acceptations, il a également celles de gérer, de diriger une maison de commerce, d'exploiter un chemin de fer, une ligne d'autobus.

Et c'est de là que nous est venu cet effarant barbarisme de *camion opéré par*. On ne compte plus le nombre de véhicules qui promènent cette monstruosité à travers la province. Or, pour satisfaire aux exigences de la loi, il suffirait d'ajouter au nom du propriétaire du camion les mots *propriétaire* et *exploitant*. Et tout le monde comprendrait, même les étrangers qui ont appris le français.

x—x—x—x

Opérations

Etre en opération se dit : fonctionner, être en vigueur, en activité.

En pleine opération :

Opération :

Coût d'opération :

Bénéfice d'opération :

En pleine activité
Mode opératoire
Coût d'exploitation
Bénéfice d'exploitation

x—x—x—x

Heures de travail — Durée du travail

Dans toute convention collective, il y a un article qui fixe la durée hebdomadaire ou journalière de travail. Ainsi, on lira que la semaine normale est de 40 heures réparties, sur 5 jours de 8 heures. C'est là, à proprement parler, établir la *durée du travail*.

En anglais, l'article relatif à la durée du travail s'appelle *Hours of work*. Dans les publications du B.I.T. et dans le texte des conventions collectives internationales adoptées par l'O.I.T., on trouve toujours en regard l'une de l'autre, les expressions *durée du travail* et *hours of work*.

Si dans une convention, on ne se contente pas de fixer la *durée du travail*, mais que l'on détermine les heures du début et de fin de chaque période de travail, on établit alors un horaire de travail appelé

en anglais *time schedule* ou *schedule of working hours*. Dans une convention collective, on se contentera alors, vu le contexte, d'écrire *horaire*.

x—x—x—x

Heures régulières — Heures normales

Les conventions collectives prévoient habituellement des heures pendant lesquelles les ouvriers doivent travailler au taux normal de salaire et d'autres heures qui comportent des majorations. Dans le premier cas, il s'agit des heures normales de travail que l'on appelle en anglais *regular hours of work*.

Lorsque l'on parle d'heures normales, c'est évidemment par opposition aux heures anormales, c'est-à-dire aux heures supplémentaires qui comportent des majorations de salaire. Il faut prendre soin d'éviter d'écrire *heures régulières* qui est un calque de l'anglais.

x—x—x—x

Opération continue — Travail en continu

Par travail en continu, on veut dire le fait pour une usine, de fonctionner sans arrêt sept jours par semaine. C'est là un sujet de discussions dans plusieurs industries, par exemple dans l'industrie des pâtes et papiers où la question de la production le dimanche a fait l'objet d'une enquête royale. En anglais, on parle de *continuous operation* qu'il faut se garder de traduire littéralement par opération continue.

En français il faut parler de *travail en continu* que l'on distingue d'ailleurs du travail en discontinu.

x—x—x—x

Cédule de travail — Horaire de travail

Un horaire consiste dans la répartition des heures de travail; il indique les heures de début et de fin de chaque période de travail dans un établissement. En anglais, on dira *schedule* pour désigner cette répartition des heures de travail.

Le mot *cédule*, employé dans le sens ci-dessus, est un calque de l'anglais et on aurait intérêt à le bannir du texte des conventions collectives. Toutefois, ce terme est français, mais il a un sens bien particulier. Il signifie en droit français, une citation en justice de paix. Il désigne aussi les catégories de revenus imposables et l'on parlera alors d'impôt cédulaire.

x—x—x—x

Day Shift — Poste de jour

En français, on parle du *poste de jour* ou de *l'équipe de jour*.

x—x—x—x

Night Shift — Poste de nuit

On rend cette expression en français par *poste de nuit* ou *équipe de nuit*. En argot américain, le *night shift* est appelé *graveyard shift* ou *lobster shift*.



Rotating Shift — Travail par roulement

En français, on parle de travail par postes et par roulement. On dit aussi travail par équipes et par roulement, ou encore d'équipes alternantes, d'équipes successives ou de la rotation des postes.

x—x—x—x

Shift Premium ou Shift Differential

Le *shift premium* est une prime de poste ou une prime d'équipe. En fait, il s'agit d'une majoration de salaire qui est versée aux travailleurs pour le travail exécuté par postes ou par équipes. Dans certains cas, le travailleur reçoit un salaire identique à son salaire de jour, mais il fait une journée de travail plus courte, ce qui a pour effet d'augmenter automatiquement le taux horaire.

x—x—x—x

Shift System — Travail par postes

On parle alors du travail par postes ou du travail par roulement.

x—x—x—x

Short Shift — Equipe à temps partiel

Evidemment, il ne faut pas parler du petit *shift*, mais plutôt de l'équipe à temps partiel.

x—x—x—x

Swing Shift — Equipe de relève

Dans les industries à activité continue, il s'agit d'une équipe ou d'un poste supplémentaire nécessaire pour le remplacement des équipes ordinaires pendant le repos hebdomadaire.

Dans une entreprise où existe le système par roulement, les ouvriers de l'équipe de relève travaillent deux périodes consécutives pour permettre le changement de la répartition des équipes.

x—x—x—x

Fized Shift — Poste à horaire fixe

Si un ouvrier travaille toujours, disons de minuit à 8 heures du matin, dans un système de travail par postes, on dit qu'il travaille à un poste à horaire fixe. Cette expression s'oppose au travail par postes ou par roulement.

x—x—x—x

Split Shift — Journée entrecoupée

Il s'agit d'une journée de travail répartie en deux ou plusieurs tranches et que l'on rencontre dans les industries sujettes à des pointes de travail : restaurant, transport, téléphone, etc.

On peut appeler ces tranches de travail des séances. C'est ainsi qu'on lit dans la convention nationale de l'imprimerie en France : "Lorsque la journée de huit heures est normalement faite en deux séances..." Dans la convention qui régit le personnel des entreprises de manutention ferroviaire en France, on lit :

"Pour les travailleurs faisant une seule séance de travail..." On peut donc parler des différentes séances d'une journée de travail.

Nous suggérons de rendre *split shift* par *journée de travail entrecoupée* ou *journée entrecoupée*. On pourrait encore écrire *poste de travail en plusieurs tranches* ou encore *poste entrecoupé*.

On peut aussi dire *journée fractionnée* ou *journée discontinuée*.

x—x—x—x

Temps simple — Taux normal

L'expression *temps simple* est formée de deux mots bien français qui sont de fait un calque de l'anglais *straight time*. En français, l'expression anglaise indiquée se dit pour *heures normales de travail*. Si un ouvrier est payé *straight time*, on ne doit pas écrire qu'il est payé à temps simple ou à taux simple, mais plutôt qu'il est payé au taux normal. Voici un exemple à ce sujet tiré de la convention collective pour les ouvriers de la production des papiers, cartons et celluloses de la région parisienne :

"Le bulletin de paie délivré à chaque travailleur doit comporter :

4. La période et le nombre d'heures de travail auxquels correspond la rémunération versée, en distinguant les heures qui sont payées au taux horaire normal qui devra être indiqué et celles qui comportent une majoration au titre des heures supplémentaires".

x—x—x—x

Prime de temps supplémentaire — Majoration pour heures supplémentaires

Comme nous l'avons écrit, l'expression *temps supplémentaire* n'est pas utilisée en français et on lit toujours les mots *heures supplémentaires* dans les conventions collectives. Les heures supplémentaires comportent une rémunération plus élevée que le salaire normal et que l'on appelle *majoration*.

Il faut dire que l'on trouve en Belgique le mot *sursalaire* et en Suisse le mot *surcharge* dans certaines conventions collectives. Il reste toutefois que l'expression la plus courante en France et dans les organisations internationales est *majoration de salaire*. Il y a donc avantage à utiliser cette dernière expression.

(A SUIVRE)

le travail

du permanent

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN.

Responsable : Service de l'information et des communications de la CSN.

Composition et impression : Les Editions du Richelieu Limitée 100, rue Bouthillier, Saint-Jean, P.Q.

Tél. : Saint-Jean 347-5326

Montréal 658-0613

92